

Quel est le rapport entre la Providence, la volonté divine et la volonté de l'homme

<"xml encoding="UTF-8?>

Quel est le rapport entre la Providence, la volonté divine et la volonté de l'homme ?

Question

Quel est le rapport entre la Providence, la volonté divine et la volonté de l'homme ?

Résumé de la réponse

L'homme est un être possible qui a reçu toute son existence de la part de Dieu. Dieu, le Tout-puissant l'a créée, libre, par Sa volonté de créer. Et c'est par cet avantage que l'homme se distingue d'autres créatures et il a une supériorité sur elles.

L'homme est, donc, la créature la plus complète qui est l'interlocuteur de la volonté de législation de Dieu. L'homme fut autorisé à faire son choix, à décider de son sort, en ce qui concerne l'obéissance ou la désobéissance à Dieu.

C'est l'homme qui peut faire un bon choix pour obéir à Dieu et parcourir, en adaptant sa volonté avec la volonté de législation de Dieu, et en adaptant sa satisfaction avec la volonté de créer du Vrai (que Sa gloire soit exaltée), les étapes de la perfection en vue d'atteindre le rang du calife de Dieu sur la terre. Puisqu'il a cherché l'agrément de Dieu, le Tout-puissant, lui donnera dans son paradis, tout ce qu'il souhaiterait.

L'homme peut aussi faire un mauvais choix pour se conduire sur le chemin de la désobéissance des ordres divins et parcourir ainsi un itinéraire descendant et se retrouver, en fin de compte, dans l'enfer. C'est le résultat de la non adaptation de la volonté de l'homme avec la volonté de Dieu de légiférer. La désobéissance de l'homme ne signifie, absolument, pas qu'il l'a emporté sur la volonté du Seigneur, car Dieu a voulu que l'homme choisisse, lui-même, son chemin.

On en tire comme conclusion que la Volonté de Dieu domine tout ce qui se situe dans l'univers, y compris, l'homme et ses actions. Selon l'Unicité des actes de Dieu, seul Dieu, le Tout-puissant est un Agent (créateur) qui agit avec une indépendante totale et absolue, et toutes les

autres créatures, dans l'univers, Lui sont dépendantes, dans leur existence et leurs actions, autrement dit, elles ne peuvent, être indépendantes et indissociables de la Volonté de Dieu, ni dans leur volonté ni dans leurs actions. Donc, nous ne sommes pas soumis au déterminisme comme le cas des adeptes de l'école d'Acharisme ou ach'arisme ou ash'arisme, une école qui récuse la thèse du libre arbitre et reprend celle de la prédestination et reprend la thèse selon laquelle, seule la Volonté de Dieu régit dans le monde et les autres s'avèrent inefficaces. Nous ne sommes pas non plus soumis à l'idée des mutazilites qui pensent que, l'homme dispose d'un libre arbitre total dans ses actions. Nous sommes soumis au noble Coran et aux imams infaillibles (bénis soient-ils) qui considèrent l'homme comme un être libre qui est, assujetti, en même temps, à la Volonté de Dieu, un être qui se soumet, totalement, à la Volonté et à la Puissance du Vrai que sa Gloire soit exaltée.

Réponse détaillée

La volonté de l'homme se situe dans le prolongement de la Volonté et de la Providence de Dieu. Donc, la volonté de l'homme est liée à la Volonté de Dieu et l'homme ne peut pas être indépendant de Dieu et n'avoir pas besoin de Lui. Il y a de nombreux versets du noble coran qui portent sur ce sujet. " Vous ne pouvez pas vouloir, cependant, à moins que Dieu veuille, le Seigneur des mondes ! " " Cependant, vous ne saurez vouloir qu'à moins que Dieu veuille. Dieu demeure savant, vraiment sage" 1 [1]

Cecil dit, cela n'est en aucune contradiction avec le libre-arbitre et le choix de l'homme ainsi qu'avec sa responsabilité devant ses pensées, ses intentions et ses actions, puisque, c'est l'homme, lui-même qui est, directement, responsable de ses intentions, ses choix et ses actions. L'homme le fait, d'ailleurs, au moyen de la force qui Dieu lui a confié. Donc, sont nombreux les versets coraniques qui attribuent à l'homme, lui-même, ses actes et le présentent comme responsable de ses actes. Par conséquent, il définit pour lui, une obligation et lui donne des promesses. A titre, dans le nombre Coran, Dieu dit " Et qu'en vérité, l'homme n'a rien que ce à quoi il s'efforce" 2[2] Ou dans un autre verset du noble coran, Dieu dit : " Quiconque fait œuvre bonne, alors c'est pour lui. Et quiconque fait le mal, alors c'est contre lui. Ton Seigneur, cependant, n'est point prévaricateur envers les Esclaves". 3[3] Sion, si l'homme est, pleinement, indépendant, cela serait incompatible avec l'Unicité des actes, selon laquelle, tous les êtres vivants sont dépendants de Dieu et ont besoin de Lui. Et si l'homme se trouve dans la contrainte et il n'y est pour rien, cela serait incompatible avec les ordres, les interdictions, les promesses de Dieu à l'adresse de l'homme, ainsi qu'avec Sa justice et Sa

sagesse.

Donc, il faut unir les versets du noble coran, et faire des uns le commentaire et l'exégèse des autres pour ne pas tomber ni dans le déterminisme ni dans la remise confiante à Dieu.

Pour expliquer cette question, il est nécessaire de préciser deux points :

A) Diverses catégories de l'union des causes sur un effet unique. L'union des causes sur un effet (causé), unique est, de plusieurs façons, envisageable : Il se peut qu'une seule cause soit impliquée pour l'émergence d'un phénomène. On peut en mentionner comme exemple, l'apparition, d'une manière directe, de certains phénomènes de la part de Dieu sans avoir besoin de l'implication ni de l'association d'un autre être possible, et sans aucune dépendance des illusions et des imaginations de l'homme vis-à-vis de son âme. Il se peut aussi que la survenance d'un phénomène soit le résultat de plusieurs causes. Cette hypothèse est envisageable, à plusieurs égards:

1- les causes peuvent être impliquées sous une forme " d'une association". Chacune d'entre elles est une " cause incomplète" et leur ensemble constitue " une cause complète", comme par exemple, l'intervention de l'eau, de la lumière, de la chaleur, de la semence, de la terre et de l'agriculture pour faire pousser une plante. Dans le cadre de cette hypothèse, non seulement, l'union des causes n'est pas impossible, mais, au contraire, elle constitue, nécessairement, la condition de l'émergence et de la survenance de leur effet.

2- Les causes peuvent avoir une implication ou un rôle, sous une forme alternative; comme par exemple, l'intervention des moteurs d'un avion dans son trajet jusqu'à la destination, à tel point que si l'un des moteurs est atteint, l'autre peut fonctionner et le remplacer. Il s'agit, en fait, d'un déplacement de leur force pour permettre à l'avion de poursuivre, sans cesse, son mouvement pour arriver à la destination. Dans cette hypothèse aussi, la coopération et l'association des causes n'est pas, non seulement, un obstacle, mais, au contraire, elle est nécessaire pour la survie de l'effet. Cependant, dans cette hypothèse, il n'existe aucune dépendance particulière entre les causes (contrairement à la troisième hypothèse).

3- Les causes s'affectent, mutuellement, sans avoir, en ce qui concerne leur existence et leur survenance, une supérieure, les unes sur les autres. Par exemple, l'intervention de la volonté, de l'intention, et du mouvement des mains qui donnent naissance à une lecture ou aboutissent à

l'obéissance d'un soldat à son commandant. Dans cette hypothèse, il est question de l'association des causes et leur dépendance réciproque, sans aucune encombre et contrainte.

4- L'impact de deux série de causes, ce qui est appelé, l'union " des deux causes complètes" sur un effet unique. On peut, en donner, comme exemple, un texte déterminé et précis, écrit, simultanément et en même temps, par deux calligraphes sur un endroit précis d'une feuille de papier.

On peut donner, également, l'exemple d'une plante, poussée, en même temps, par deux séries de causes (terre, agriculture, semence et...). Dans cette hypothèse, ce qui survient c'est l'encombrement et cela s'avère impossible, car une action contre l'autre. Par conséquent, l'autre cause soit n'a, absolument, aucune action, ce qui est, donc, en contradiction avec le principe de l'hypothèse, c'est-à-dire l'association des deux causes indépendantes, soit, il y eu un encombrement entre deux causes, et aucune action n'a, principalement, eu lieu et aucun phénomène n'a été acquis pour qu'il débouche sur l'émergence d'une action dans le cadre d'une association des causes. Donc, cette hypothèse s'inscrit dans le cadre des impossibilités essentielles et n'a aucune applicabilité objective.

5- L'implication et l'intervention de plusieurs séries de causes sur un effet unique dans le droit fil d'une lignée, de façon à ce qu'elles soient dépendantes et reliées, mutuellement, dans la création et le principe d'existence, comme l'intervention des ancêtres, des grands parents, et des parents dans la naissance d'un enfant. Compte des points susmentionnés, il faut préciser que de quel type de cas évoqués s'agisse l'union de la cause, et l'agent ainsi que la volonté de Dieu avec ceux des êtres vivants, y compris l'homme. Si cette union est définie dans le cadre des premier, deuxième et troisième cas, cela signifierait l'indépendance existentielle de l'homme et d'autres êtres vivants vis-à-vis de Dieu, ce qui est contradiction avec l'Unicité des actes de Dieu, et n'est, donc, pas, acceptable, du point de vue logique. Cette union ne peut être définie et envisagée dans le quatrième cas, car ce dernier n'a, absolument, pas d'applicabilité et relève des impossibilités essentielles.

Ceux qui considèrent comme étant impossible l'association et l'union des volontés de l'homme et de Dieu, s'appuient sur cet argument que l'homme n'avait aucune existence, s'il romprait, totalement, sa dépendance, vis-à-vis de Dieu, car cela serait une cause complète en parallèle avec Dieu. Donc, l'association des causes, dans le cadre de cette hypothèse, sur un effet

unique s'avère impossible. En conséquence, il ne reste que la dernière hypothèse selon laquelle la volonté de l'homme se situe dans la lignée de la Volonté de Dieu et l'homme est, totalement, dépendant de Dieu.^{4[4]} Il faut préciser que cela n'a aucune contradiction avec le libre-arbitre et la volonté de l'homme et il est, nécessaire de tenir compte de différents types de volontés divines.

B) Diverses considérations de la volonté divine 5 [5]

La volonté divine se divise, d'une manière générale, en deux catégories : la Volonté essentielle et la Volonté par acte. La Volonté par acte se répartit, en deux Volontés, de créer et de légiférer.

1- La Volonté essentielle : Il s'agit d'une Volonté, attribuée à Dieu sans prendre en considération la créature et le rapport de Dieu avec elle. Cette volonté est l'essence même et elle est nécessaire pour le libre-arbitre, la non soumission du Tout-puissant vis-à-vis de tout ce qui est en dehors de Lui et l'absence de Son besoin des êtres vivants, dont l'homme.

2- A) La Volonté par acte de création : Il s'agit d'une Volonté qui se manifeste et se cristallisé dans " Qada wa Qadar" (décret divin et destinée humaine), 6 [6] c'est-à-dire dans l'ordre universel, les modalités de sa naissance, de son fonctionnement et sa destinée certaine et définitive et tout cela avec la création des créatures sous différentes formes au cours de divers siècles. Dans l'univers la Volonté de Dieu pour créer règne sur l'ensemble des êtres vivants, y compris l'homme. Aucun être n'est à même de Lui désobéir. A ce propos, nous lisons, ainsi, dans le noble coran : " Il S'est établi, ensuite, vers le ciel, qui était, alors, une fumée, puis, Il lui dit, ainsi qu'à la terre: " Venez, tous deux, de gré ou de force." Tous deux dirent : " Nous venons tous, obéissants.". 7 [7] Toujours, nous lisons, ainsi dans le noble coran : " Tous ceux qui sont dans les cieux et la terre ne font que se rendre, en esclaves, auprès du Très Miséricordieux."

8[8]

Selon la base de la Volonté des actes et la Volonté de créer, l'homme est un être, créé libre. Il n'a pas le pouvoir de se priver du libre-arbitre ni de la volonté. Qu'il veuille ou pas, il est un être libre et c'est à lui de décider de son chemin, de son choix et de sa destinée. L'homme n'a aucune intervention ni aucun libre-arbitre pour choisir, par exemple, ses parents, ou son sexe et son physique.

B- La Volonté des actes en matière de législation: Cette Volonté n'est que Celle de Dieu en matière de législation pour l'homme créé libre.

S'agissant du principe de Législation pour l'homme, personne n'y est associée, et personne n'est capable de la transformer ni de le changer jusqu'à sa transmission au peuple. Or, l'ange, le messager et le représentant sont chargés de la transmettre dans son intégralité au peuple, sans aucune omission. Ils sont chargés, également, de l'interpréter et de l'expliquer aux gens tel que Dieu leur a ordonné. Cependant, c'est au stade de l'exécution de ces prescriptions qu'un champ libre a été laissé à l'homme d'obéir ou de désobéir. L'homme peut, donc, faire un choix et adapter sa volonté à celle d'Allah et faire en sorte qu'il soit satisfait de la Volonté de créer de Dieu et soit, totalement, sous à sa Volonté en matière de législation. Il peut ainsi trouver son salut définitif et avoir le mérite de trouver le bonheur et la quiétude dans l'autre monde et ce à tel que Dieu lui donne tout ce qu'il souhaite. " Tu verras les injustes remplis de crainte au sujet de ce qu'ils ont acquis et le châtiment s'abattre sur eux. Ceux qui croient et font œuvre pie se trouveront dans les jardins du Paradis, ayant auprès de leur Seigneur tout ce qu'ils voudront.

" Telle est la grande grâce". " Là, ils auront ce qu'ils souhaiteront et auprès de Nous, il y aura davantage encore". " Ils obtiendront auprès de leur Seigneur tout ce qu'ils voudront. Voilà, la récompense de ceux qui font le bien." " Ils auront là tout ce qu'ils désireront éternellement. C'est une récompense dont l'accomplissement incombe à ton Seigneur". 9 [9] " Il auront pour récompense, auprès de leur seigneur, les jardins d'Eden sous lesquels, les rivières coulent, ils y demeureront éternellement.

Dieu est content d'eux et ils sont contents de Lui. C'est pour celui qui craint son Seigneur" " Il les introduira dans les jardins sous lesquels coulent les rivières où ils demeureront éternellement. Dieu est content d'eux et ils sont contents de Lui. Ceux-là font le parti de Dieu. Sachez que les hommes du parti de Dieu réussiront et auront la félicité". " Les premiers précurseurs parmi les Emigrés et les partisans et ceux qui les ont bien suivis dans leur bon comportement, Dieu est content d'eux et ils sont contents de Lui. Il leur a préparé des jardins sous lesquels coulent les rivières, ils y demeurent éternellement. C'est là l'immense succès". " Dieu dira : " Voilà le Jour où ceux qui ont été sincères et justes et vont bénéficier de leur sincérité. Ils auront des jardins sous lesquels coulent les rivières et ils y demeureront éternellement. Dieu les agréera et ils L'agrémenteront. C'est là le succès sublime". 10[10] " Vous ne

voulez que si veut Dieu, Seigneur des mondes". " Vous ne voudrez que si Dieu veut, Dieu est omniscient, sage". 11[11]

Par conséquent, la Volonté de créer et de légiférer de Dieu demeurent, éternellement et l'homme peut adapter ou pas sa volonté avec elle. Car son existence et sa volonté se situent dans la lignée de la volonté de Dieu et il n'y aucun inconvénient ni obstacle pour cette union, car il n'y arrive pas quelque chose d'impossible, puisque là, il ne s'agit pas de l'union des causes complètes sur un effet unique, et il ne s'agit non plus de déchoir la volonté ni le libre-arbitre de l'homme, car Dieu a voulu que l'homme soit libre dans sa volonté et son choix. Si

l'homme désobéit, se détourne de la Volonté législative de Dieu et projette une action réprouvée, il connaîtra un sort douloureux. Ceci dit, cette contravention, commise, par l'homme n'est pas en dehors de la Volonté créative de Dieu. Car, dans le cadre de cette Volonté, Dieu a créé l'homme libre et désobéissant et lui a donné la possibilité et le choix de se dérober à la Volonté législative de Dieu. Or, la désobéissance de l'homme ne signifie pas de vaincre la Volonté et la Puissance de Dieu. Car, Dieu peut arracher, à chaque moment qu'il veut, cette volonté et ce pouvoir à l'homme contrevenant. C'est ainsi que Dieu dit dans le noble coran : "

Ceux qui commettent de mauvaises actions comptent-ils Nous devancer ? Comme leur jugement est mauvais ! " Le mal de ce qu'ils avaient acquis les atteignit. Et ceux qui commettent les injustices seront atteints par le mal de ce qu'ils commettent, et ils ne pourront annuler". 12 [12]

En conséquence, en ce qui concerne la Volonté de créer et le principe de la Législation, l'homme ne possède aucune volonté de lui-même. Dans l'application de la Volonté de Législation, la volonté de l'homme se situe dans la même lignée que la Volonté divine et en cas d'obéissance, et d'un bon choix, l'homme peut avoir un bon aboutissement et trouver le salut et en cas de désobéissance, l'homme ne porte préjudice qu'à lui-même sans pouvoir porter aucune atteinte à la Création et à Dieu. En cas d'un mauvais choix, l'homme se réservera un châtiment de Dieu. L'homme désobéissant pense, orgueilleusement, pouvoir vaincre la Volonté de Dieu. Mais, la réalité est toute autre chose, car dans aucune circonstance (même dans l'état de désobéissance), l'homme n'est aucunement en dehors de la Volonté et de la Puissance de Dieu et il a besoin de Lui. Dieu dit " Où que vous soyez, la mort vous atteindra, même si vous vous trouvez dans les tours bien fortifiées. " S'il leur arrive du bien, ils diront : " Cela vient de Dieu." S'il leur arrive du mal, ils diront : " Cela vient de toi. Dis : " Tout vient de Dieu". Mais qu'ont-ils ces hommes qui ne veulent comprendre une parole ? Tout bien qui t'arrive, vient de

Dieu; tout mal qui t'arrive, vient de toi-même. Et Nous t'avons envoyé aux hommes comme Prophète. Et Dieu est le meilleur Témoin. " 13 [13]

Ceci étant dit, nous le reconnaissons. Le rapport du libre-arbitre de l'homme avec la Providence et la Volonté de Dieu ainsi qu'avec l'ordre immuable de l'univers est quelque chose de difficile. Or, ceux qui se sont détournés de la Révélation et de l'Ecole des gens de la Demeure prophétique (bénis soient-ils), se sont bercés dans le gaspillage et ont abandonné l'homme à son sort. C'est le cas des mutazilites, ou bien ils se berceront dans l'excès pour conclure que l'homme n'y est pour rien et ne possède aucune volonté ni de choix. C'est le cas des adeptes de l'école d'Ach`arisme.

Mais, la vérité et le chemin droit sont une voie médiane. C'est-à-dire l'homme n'est contraint ni au détermine ni à la remise confiante à Dieu. Au contraire, la Volonté de créer de Dieu fait l'union dans la lignée avec la volonté des actes de l'homme. Si l'homme obéit et se soumet à Dieu, la Volonté de législation de Dieu est dans la même orientation que volonté de l'homme et si l'homme désobéit, son action et sa volonté sont réprouvées et entraîneront la colère et le châtiment de Dieu. Mais, cette désobéissance ne signifie qu'il est arrivé à vaincre la volonté et la puissance de Dieu, mais, elle signifie qu'il est sorti de la clémence de Dieu, en faisant un mauvais choix dans le cadre son libre-arbitre et de sa volonté.

Pour plus d'information, référez-vous à :
Mesbah Yazdi, Mohammad Taghi, l'Enseignement des Convictions, t. 1-2, l'Organisation de la propagande islamique, Qom, deuxième édition, 1991.

Mesbah Yazdi, Mohammad Taghi, Les Connaissances du coran, t.1-3, l'Institut Rahe Hagh " La voie du Juste" Qom, deuxième édition, 1988, pp. 195-212, et 33-147 et 293-374.

[1] La sainte sourate 81 " L'obscurcissement", verset 29. la sainte sourate 76 " l'homme" versets 30 et 31

[2] La sainte sourate 53 " l'étoile" verset 39

[3] la sainte sourate 41 " Exposé en détail", verset 46

[4] R.F, Mesbah Yazdi, Mohammad Taghi, l'Enseignement des Convictions, t. 1-2, leçon 19, p. 184 et RF: idem, pp. 87-90 et pp. 164-166 5 R.F idem, pp. 112-114, leçon 11

[6] 5 R.F idem, pp. 180-187 leçon 19

[7] [7] La sainte sourate 81 " L'obscurcissement, verset 11

[8] La sainte 19 " Marie" verset 93

[9] La sainte sourate 42 " La délibération" verset 22, la sainte sourate 50 " Qâf" verset 35, la sainte sourate 39 " Les groupements" verset 34, la sainte sourate 25" la distinction" verset 16

10 La sainte sourate 98 " la preuve" verset 8, la sainte sourate 58 " la discussion" verset 22, la sainte sourate 9, " le repentir" verset 100, la sainte sourate 5 " la nourriture céleste" verset 119.

[11] La sainte sourate 81 " L'obscurcissement", verset 29. La sainte sourate 76 " l'homme"
verset 30

[12] la sainte sourate 29 " araignée" verset 4, la sainte sourate 39 " Les groupements", verset
51

[13] La sainte sourate 4 " Les femmes" versets 78-79